



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

**Service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique
Sous-direction des savoirs fondamentaux
et des parcours scolaires
Bureau de l'école inclusive**

DGESCO A1-3
n° D2023-001378

Affaire suivie par :

Alison LABARRE

Tél : 01 55 55 31 76

Mél : alison.labarre@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 17/02/2023

Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sur les conditions de passation des examens et les adaptations des sujets.

La conception des sujets relève de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR). L'adaptation des sujets se fait après leur validation. La commission de validation des sujets et l'inspection générale doivent décrire tous les documents iconographiques, l'adaptation est faite en fonction du contenu et des attendus.

La mission d'adaptation des sujets en braille et gros caractères est confiée au SIEC depuis la session 2016, qui dans le cadre d'un marché, a recours à un prestataire pour les sujets en braille : l'imprimerie Laille.

Les sujets adaptés sont relus par des experts de la déficience visuelle et de la matière concernée. Lors de la session précédente, des difficultés ont été rencontrées pour la relecture des sujets en raison de la crise sanitaire, car elle doit se faire uniquement dans les locaux du SIEC dans un souci de confidentialité. Des relectures sont en cours pour la session 2023 par des experts nommés par la direction générale de la cohésion sociale.

Les sujets de secours de toutes les épreuves ne sont pas transcrits en amont. Selon la temporalité de la mise en place des sujets de secours, tout est mis en œuvre pour les adapter. Il a été convenu d'ajuster à la marge la procédure actuelle en maintenant le choix d'une adaptation anticipée des sujets principaux dans les délais habituellement impartis, mais de ne pas adapter de nouveaux sujets qui seraient mobilisés « en urgence ». Dans l'hypothèse où les délais impartis seraient jugés trop réduits, sera mis en œuvre un unique protocole permettant à tous les candidats déficients visuels de composer uniquement à partir du sujet initial convenablement adapté par anticipation, de prévenir les agents des différentes DEC et chefs de centre concernés en leur demandant de bien vouloir préciser aux correcteurs la nature du sujet utilisé par les candidats. Les candidats déficients visuels ne seront pas lésés car tous les sujets sont conformes aux règlements d'examens et aux attentes.

Concernant les agrandissements, afin d'accroître l'éventail des adaptations et de répondre au plus grand nombre des besoins, il a été décidé cette année de proposer en plus de l'Arial 16 et de l'Arial 20, des agrandissements en Arial 24.

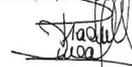
Madame Rachida TERAOU
Présidente de l'ANPEA
presidence@anpea.asso.fr

A ce jour, les seuls fichiers numériques mis à disposition des candidats sont des .pdf, car non modifiables, afin de garantir la conformité du sujet et éviter les décalages de présentation liée au paramétrage d'un ordinateur à l'autre. Dans le cadre d'une demande d'aménagements des épreuves d'examens, et après autorisation, les candidats composant en braille peuvent disposer des fichiers .txt pour lecture dans les machines utilisées.

Seules les dispenses prévues par les règlements d'examens sont autorisées. Lorsqu'un élève est dispensé d'un exercice ou d'une partie d'épreuve, cela est précisé sur son sujet. S'agissant du croquis pour l'épreuve de géographie, les candidats présentant un trouble moteur ou visuel peuvent ne bâtir qu'une légende, en indiquant de façon détaillée quels éléments ils auraient fait figurer sur la partie graphique. Le sujet de cette épreuve est le même pour tous les candidats, il est juste traité différemment par le candidat.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique adjointe au directeur général



Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL